

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Election complémentaire de 3 assesseurs de la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal –
Législature 2013-2017**

Préambule

Les articles 154 à 156 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), adoptée le 8 mai 2007 et révisée le 27 mars 2012, et la loi d'organisation judiciaire (LOJV) du 12 décembre 1979 consacrent l'élection des assesseurs de la Cour des assurances sociales par le Grand Conseil. La Commission de présentation, instituée par la Constitution vaudoise, est chargée de préavis sur l'élection des assesseurs de la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal (art. 68 LOJV).

L'objet de ce présent rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire de 3 assesseurs de la CASSO, jusqu'à la fin de la législature 2013-2017, soit le 31 décembre 2017.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La commission s'est réunie le mercredi après-midi 4 mars 2015 à la Salle du Sénat, au Palais de Rumine, à Lausanne pour traiter de son préavis à l'élection de 3 assesseurs à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal. Elle était composée des députés suivants : M. Jacques Ansermet (Président) ; Mmes Stéphanie Apothéloz, Anne Baehler Bech, Gloria Capt et Fabienne Despot ; MM. Jérôme Christen, Laurent Miéville, Jacques Perrin et M. Nicolas Rochat Fernandez (Vice-président). Aucun expert de la commission n'a assisté à cette séance, car comme le prévoit l'article 159a de la LGC : « *le préavis des experts de la Commission de présentation n'est toutefois pas requis* ».

M. Fabrice Lambelet a tenu les notes de séance et a rédigé la synthèse avec compétence et efficacité, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

Travail de la Commission de présentation

Pour élaborer son préavis, la commission a suivi la même méthode utilisée lors de précédentes élections d'assesseurs intervenues, depuis le début de la législature en juillet 2012. Elle a pris renseignement auprès du Tribunal cantonal, afin de déterminer quels profils professionnels étaient actuellement recherchés par la CASSO. Puis, les postes ont été mis au concours dans la Feuille des avis officiels (FAO) du vendredi 16 janvier 2015 :

- 1 actuaire
- 1 orthopédiste
- 1 neurologue

Préavis de la Commission de présentation

La commission a élaboré son choix en suivant les mêmes critères fixés lors des précédentes élections d'assesseurs du début de législature, c'est-à-dire en fonction des besoins de la Cour mais également en se souciant de garantir l'indépendance de cette dernière.

A la échéance du délai, soit au samedi 14 février 2015, la Commission de présentation a reçu la candidature d'une seule personne. Après un examen attentif du dossier reçu, les membres de la commission ont préavisé unanimement en faveur de l'élection de :

- Stéphane RIESEN au poste d'actuaire

Conclusion

La Commission de présentation préavise positivement, à l'unanimité, à l'élection de Monsieur Stéphane Riesen, dont le profil professionnel correspond aux besoins actuels de la Cour des assurances sociales, pour la durée restante de la législature, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Chésèrèx, le 17 mars 2015

Le Président rapporteur :
(signé) Jacques Ansermet

Le dossier du candidat est à disposition des députés qui veulent le consulter. Le dossier est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil. Il sera aussi disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.